

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 19/07/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2022 / 159

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS**

- Vu l'article L. 2121-1 et suivants, L. 2122-21 et L. 2122-22-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2022/158 en date du 18 juillet 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des biens matériels et immatériels sur des plateformes de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Vu la délibération n°2022/058 en date du 10 mars 2022 autorisant la collectivité à mettre en vente des objets sur une plateforme de vente en ligne au moyen d'enchères ;
- Vu les résultats de la vente aux enchères du 17 mai 2022 ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de favoriser la rénovation énergétique et thermique de bâtiments dont elle n'a plus l'utilité ;
- Considérant la démarche de développement durable à laquelle la ville de Tonnerre souhaite participer en favorisant ces principes de réemploi des biens mobiliers et de rénovation énergétique et thermique des biens immobiliers ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, du bien communal « la salle des Mulots » situé 13 rue de Tonnerre, cadastré AX 118 ;

- D'approuver la mise en vente, par la voie d'enchères, du bien communal s  
de l'Hôtel de ville à Tonnerre, cadastré AN 185 ;
- D'approuver la modification des prix planchers pour les biens suivants :
  - o Rouleau compacteur : 200 € TTC
  - o Etaux à tubes : 5 € TTC
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ces ventes.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre